

Résolution 867

pour une localisation équilibrée des activités de la RTS en Suisse romande

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la localisation historique de la télévision de service public à Genève et de la radio à Lausanne depuis 1960 ;
- le fait que le téléjournal est produit à Genève depuis 1981 ;
- la nécessaire décentralisation des activités de la RTS en tant que service public dans un pays confédéral et l'adhésion identitaire que cette décentralisation permet ;
- les pertes de substances médiatiques subies par Genève ces dernières décennies avec la disparition de *La Suisse*, du *Journal de Genève* et le déplacement à Lausanne du journal *Le Temps* et d'une part de la rédaction de la *Tribune de Genève* ;
- l'importance du rayonnement de Genève comme ville internationale et centre économique principal pour l'ensemble de la Suisse romande ;
- la centralisation croissante des activités de la SSR au niveau suisse dont témoigne la décision récente de déplacer une partie importante de la radio alémanique de Berne à Zurich ;
- le plan, présenté par la RTS le 19 septembre 2018, de délocalisation de la division « Actualités » de la RTS qui inclut le téléjournal, de Genève à Lausanne d'ici 2024 ;
- le fait que c'est maintenant à la SSR de se prononcer sur ce plan de la RTS,

invite le Conseil d'Etat

- à entreprendre tout ce qui est en son pouvoir afin que la RTS renonce au transfert de sa division « Actualités » de Genève à Lausanne et que la décentralisation actuelle des activités de la RTS soit maintenue ;
- à rencontrer dans ce but et dans les plus brefs délais les dirigeants de la RTS et de la SSR.